

MOTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 27.9.2017

Pour une proposition relative à l'intention d'achat du complexe scolaire 5P-8P à Le Muids équitable qui corresponde aux besoins scolaires des communes membres de l' AISGE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à la présentation du 2 février 2017 et en vue du préavis relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire 5P-8P à Le Muids par l' AISGE, plusieurs membres du Conseil intercommunal ont décidé, dans une démarche constructive, de déposer une motion afin de mettre toutes les chances de notre côté pour que l' EPSGE puisse disposer rapidement des installations scolaires adaptées à ses besoins.

En préambule, nous tenons à préciser que si nous ne remettons pas en cause ce projet du fait d'un besoin important de nouvelles classes, le lieu choisi pour cette construction ne nous semble pas idéal. En effet, le terrain prévu est étriqué et ne permet pas d'aller dans le sens du campus scolaire souhaité par certains. De plus, l'accès aux bâtiments nécessite des aménagements conséquents afin d'assurer la sécurité des élèves. Cependant, au stade actuel d'avancement du projet, il semble malheureusement difficile de revenir sur ce point.

Pour répondre aux besoins de l' EPSGE, ce complexe scolaire doit comporter 14 salles de classe, une, voire une double, salle de gymnastique, une médiathèque, une UAPE et une cantine scolaire. Pourtant, le projet qui nous a été présenté comprend une salle de gymnastique triple avec gradins pouvant accueillir des manifestations pour 600 personnes, y compris au niveau des parkings, des salles pour des sociétés locales, peut-être une bibliothèque et d'autres infrastructures ouvertes au public qui n'ont rien à voir avec les besoins de l'école. En regard des statuts, plus particulièrement de l'Article 2 But, nous sommes d'avis que ce n'est pas aux communes membres de l' AISGE d'assumer les coûts supplémentaires engendrés par ces infrastructures non scolaires, que ce soit au niveau de la construction mais aussi des frais de fonctionnement et d'entretien.

Par conséquent, nous demandons au CODIR que la proposition d'intention d'achat qui sera soumise au Conseil intercommunal ne comprenne que les coûts de construction qui correspondent aux stricts besoins de l' AISGE. Par exemple, pour la salle de gymnastique triple, la part prise en charge par l' AISGE ne devra pas comporter:

- le surcoût sur la structure (portée plus importante de la salle triple)
- la différence de coût liée aux installations techniques (ventilation, etc.)
- les parois mobiles supplémentaires
- les gradins
- les besoins en places de stationnement supplémentaires
- etc.

Cette problématique de répartition des coûts entre l' AISGE et la Commune d'Arzier-Le Muids doit aussi être étudiée en ce qui concerne les accès routiers et autres cheminements piétonniers. Ces frais d'infrastructures ne devraient pas être pris en charge par les communes membres de l' AISGE.

Concernant les coûts de fonctionnement et d'entretien du nouveau complexe scolaire, il semblerait logique qu'à terme, une convention formalise la répartition des charges entre l' AISGE et la Commune d'Arzier-Le Muids selon le même principe des besoins.



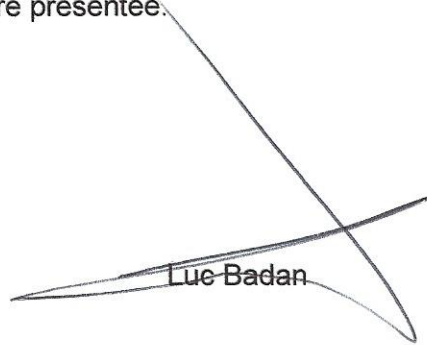
Finalement, afin que les membres du Conseil intercommunal de l'AISGE puissent prendre une décision sur l'intention d'achat en toute connaissance de cause, nous prions le CODIR de présenter une projection sur l'augmentation des coûts par commune qui comprenne l'achat, mais également les frais de fonctionnement du nouveau complexe scolaire. L'impact financier d'une telle décision doit pouvoir être expliqué de manière claire aux différents conseils communaux.

En conclusion, le préavis sur l'intention d'achat du complexe scolaire 5P-8P à Le Muids ne devra porter que sur la construction des équipements strictement nécessaires à l'évolution de la démographie scolaire et aux exigences de la LEO et d'HarmoS en termes de mise à disposition de locaux. De plus, une simulation de l'impact financier global de cet achat sur les communes membres devra être présentée.

Trélex, le 5 septembre 2017



Patricia Audétat



Luc Badan



Yann Bechtel

Stève Breitenmoser



Céline Heller-Berger



Cédric Marzer